

**DÉCISION PORTANT NOMINATION EN QUALITÉ DE
CHEF DE SERVICE - N°2026-023**

LA DIRECTRICE,

- Vu les articles L.6143-7 et suivants du Code de la Santé Publique,
- Vu l'article R.6146-4 du Code de la Santé Publique ;
- Vu l'avis favorable de Madame le Docteur PIBAROT Nathalie, cheffe du pôle MEDECINE ;
- Vu la codécision de la Directrice et du Président de la Commission Médicale d'Établissement, en date du 16 avril 2026 ;

NOMME

Monsieur le Docteur THENARD Thibaut en qualité de chef de service du service de CARDIOLOGIE à compter du 1^{er} avril 2026 jusqu'au 31 mars 2030, soit pour une durée de 4 ans.

Fait à Vienne,
Le 16 avril 2026,

La Directrice
Céline VIGNÉ

